



PROCES VERBAL
DU COMITE SYNDICAL
Du mardi 12/04/2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 22
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 21

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 17

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril sur convocation faite le 6 avril, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY.

Présents titulaires : VINOT Valérie, CLOCHARD Roland, COGNE Geneviève, MAUGAN Claude, PRUGNIERES Anne-Cécile, DBJAY Jean-Pierre, PORTRON Didier, VILLARD Simon, CANAUD Jeannine, CHEVILLON Pierre, DUBREUIL Didier, DURIEUX Michel, MARTIN Alain, GAURIER Sylvain, MOSTAFA Samy, PACAUD Lionel, GOULLIANNE Sterenn arrivée à 19h. (17)

Présents suppléants :

Pouvoirs : PERLADE Lydie donne pouvoir à DBJAY Jean Pierre, COUESNON Elsa donne pouvoir à PORTRON Didier, MARIE Sabrina donne pouvoir à GOULLIANNE Sterenn, LOUVRIER Franck donne pouvoir à PACAUD Lionel (4).

Absents excusés : PERLADE Lydie, COUESNON Elsa, MARIE Sabrina, LOUVRIER Franck, PLISSONNEAU Frédéric

Invités : Mme LE DIAURE Sandrine : Cheffe du Service de Gestion Comptable de Rochefort (SGC).
Mme GILBERT Hélène : Conseillère aux décideurs locaux de la CARO (CDL CARO).
M. HAUSSMANN Philippe : 2Venirs

La secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

Ouverture de la séance à 18h40

Approbation du procès-verbal du 09/03/2022

Mme GOULLIANNE Sterenn est arrivée à 19H et n'a pas participé à l'approbation du procès-verbal.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Observations :

M. MAUGAN signale qu'il n'a pas dit qu'il manquait la date de la commission Finances sur le rapport n°2 mais qu'il n'y avait pas de commission Finances. Dans le rapport n°5, il demande que soit ajouté que quelques maires avaient annoncé qu'ils ne pourraient pas payer l'avance de cotisation.

M. DBJAY souligne que lorsque plusieurs personnes s'expriment en même temps, il est parfois difficile de tout comprendre sur les enregistrements.

M. PACAUD regrette que certaines phrases ou des mots dits à l'oral apparaissent sur le compte rendu. Mme CANAUD dit que de nombreuses coupes avaient déjà été faites mais pour un débat d'orientation budgétaire elle a voulu rapporter fidèlement les propos des personnes présentes. Les modifications demandées seront apportées au procès-verbal.

Elu rapporteur : Mme CANAUD Jeannine – Vice-présidente

Rapport N°1 Objet : Tarifs des prestations de service unique (Eaje) pour l'accueil des enfants de 0 à 5 ans.

ADOpte A L'UNANIMITE

Mme GOULLIANNE Sterenn est arrivée à 19h et n'a pas participé à la délibération de ce rapport.

Mme la Vice-présidente informe des engagements conventionnels qui lient le service enfance jeunesse et la caisse d'allocations familiales sur la mise en œuvre de tarifs adaptés qui définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « unique » (Psu).

Un tableau récapitule les prix plafonds et la prestation unique en fonction du taux de facturation.

Mme Canaud rappelle que la facturation de la micro crèche se fait au réel de façon à assurer un meilleur suivi du taux de facturation et de bénéficier de la prestation de service la plus élevée.

Observations :

M. MAUGAN propose qu'il y ait un tarif pour les accueils des enfants du territoire et un tarif Hors Seji comme cela avait été évoqué précédemment pour les autres services.

Mme Canaud répond que ce n'est pas possible car la CAF demande aux gestionnaires de calculer les participations familiales selon un barème national qui est fixé par la Caisse nationale des allocations familiales pour tous les établissements d'accueil du jeune enfant bénéficiant de la Prestation de Service Unique. La commission d'admission permet de mettre en place des critères d'admission pour donner la priorité aux familles du territoire du Seji.

M. HAUSMANN ajoute que la position de la Caf sur les structures petite enfance est très règlementée.

M. DBJAY signale que c'est sur ces structures qu'on a beaucoup plus d'aide. La CNAF a même voté une revalorisation de 3% de la prestation unique.

M. MAUGAN dit qu'il ne connaissait pas cette réglementation et maintient sa proposition pour les tarifs Hors Seji pour l'enfance et la jeunesse.

Le Comité Syndical décide :

- D'adopter les tarifs proposés
- De les rendre exécutoire pour l'année 2022

Elu rapporteur : Monsieur Lionel PACAUD – Vice-Président
Rapport N°02 Objet : Budget primitif – Budget principal 2022

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Vice-Président rapporte que le Comité Syndical est appelé à se prononcer pour adopter le budget primitif du budget principal.

Il rappelle que le budget pour la section fonctionnement a déjà été débattu à la commission finances. Il manquait le budget pour la section investissement suite à un arrêt maladie de Madame la comptable.

Il présente un budget de fonctionnement équilibré de 2 067 521,76 euros

Il détaille la section fonctionnement dépenses et la section fonctionnement recettes.

Au-delà des chiffres M. PACAUD veut donner la philosophie de la construction du budget.

- Le chapitre 11 a été augmenté pour les charges à caractère général pour donner un peu plus de moyens aux agents.
- Le chapitre 12 concerne les charges de personnel importantes pas tellement compressibles avec des taux d'encadrements obligatoires. Il souligne qu'on ne peut pas jouer sur la masse salariale sauf peut-être avec une réorganisation du siège du Seji.
- M. PACAUD fournit des explications pour le compte 74 : Dotation – Subventions reçues qui concernent les contributions communales de 1 050 105 et une évolution favorable des contributions de la CAF grâce au travail de 2 Venirs.

M. PACAUD présente le budget d'investissement de 103 841,59 euros

Il signale ensuite qu'il est intéressant pour les élus de consulter le tableau des montants des contributions des communes avec les pourcentages.

Observations :

Mme PRUGNIERES et M. MAUGAN souligne qu'à la commission finances ils ont eu des interrogations sur plusieurs lignes du budget et au final il y a un document avec 7 centimes d'écart.

M. MAUGAN dénonce le fait de recevoir, la veille de la commission finances, des documents, des rapports qui sont déjà prêts. Il se demande à quoi sert une commission finances.

Il demande à l'avenir que l'on se remette à travailler dans l'ordre, c'est-à-dire les élus reçoivent une convocation, une commission finances est mise en place et travaille le budget. Les documents sont envoyés ensuite au conseil.

M. PACAUD répond que si on n'a pas une équipe technique efficace on ne pourra pas faire mieux pour le moment.

M. DBJAY ajoute qu'il a entendu la demande de M. MAUGAN et signale qu'une réunion régulière des vice-présidents sera mise en place le deuxième mardi de chaque mois.

M. PACAUD signale que M. HAUSMANN sera présent à ces réunions pour nous apporter son soutien technique, pour engager les recrutements pour le poste de comptable et le poste du responsable financier pour assurer un suivi financier rigoureux avec une nouvelle organisation technique.

Mme PRUGNIERES interpelle le président sur l'envoi des convocations et l'évidence de prévoir une commission finances avant le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget.

M. DBJAY réitère que ces problèmes seront pris en compte avec les réunions VP et qu'ils seront améliorés au fur et à mesure avec les recrutements.

Mme PRUGNIERES et M. MAUGAN propose que les convocations puissent être envoyées aux titulaires mais aussi aux suppléants.

M. PACAUD précise que ce n'est pas une commission finances qui va monter un budget de 2 000 000 euros. Il faut une équipe structurée derrière, même si la commission finances avait été programmée 10 jours avant, elle aurait été décalée car on n'avait pas les éléments pour débattre. Tout était dans l'urgence et c'est cela qu'on veut remettre en ordre.

Mme LE DIAURE dit qu'elle est contente du résultat 2021, elle trouve cela très encourageant par rapport à ce qu'elle a connu en arrivant. Elle précise que notre syndicat a besoin d'un fonds de roulement qui tourne autour de 200 000 euros, que les communes ont fait un gros effort mais que ce n'est pas suffisant pour assurer cette pérennité au syndicat qui devrait fonctionner sans ligne de trésorerie. Elle souligne que cela demande de serrer les dépenses, sur les charges du personnel mais cela n'est pas facile car ce sont des charges rigides.

M. PACAUD confirme que si on enlève les charges générales 250 000 sur 2 000 000, il reste essentiellement les charges de personnel et ces charges augmentent année par année. Il ajoute qu'on est dans des contraintes budgétaires et en partant sur 1 050 105 on n'a pas pris l'option la plus facile mais le budget est très serré dans toutes les communes. Il y a une part de risque en partant de cette somme au lieu de 1 100 000.

M. MAUGAN dit qu'il faut que ce soit entendable par tous car le budget enfance n'est pas le seul budget de la commune. Un gros effort a été fait l'année dernière.

Mme LE DIAURE parle d'un point qui n'est pas résolu qui est la dette de l'électricité vis-à-vis de la CARO. M. DBJAY annonce qu'il va être reçu à la CARO pour évoquer les problèmes rencontrés au Siège et la confirmation de l'effacement de cette dette.

Le Comité syndical est appelé à se prononcer pour :

- Adopter le budget primitif du budget principal.

- Section fonctionnement : 2 067 521.76 euros
- Section Investissement : 103 841.59 euros

Questions diverses :

M. DBJAY informe qu'il faudra délibérer sur le (PedT) Projet éducatif du Territoire même si l'on n'a pas tous les éléments. Le projet éducatif local prend fin en décembre 2022. Pour le SEJI, la Convention Territoriale Globale menée par les différents coordonnateurs du territoire de la CARO sera signée en 2023. Elle sera accompagnée par la mise en place d'un Projet éducatif du Territoire. Le SDJES Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports demande qu'on délibère pour prendre en compte ce travail.

Des informations supplémentaires seront envoyées à toutes les communes pour expliquer le PedT et la CTG.

M. DUBREUIL pose une question sur un problème d'extincteurs du local Jeunes. Il a envoyé un email au secrétariat.

M. DBJAY dit qu'il a fallu gérer les priorités avec les absences du personnel mais qu'une réponse sera donnée rapidement.

M. CHEVILLON demande un retour sur les résultats des délibérations des communes pour la sortie de Saint Hippolyte du Seji.

M. DBJAY répond que la majorité des communes a délibéré pour la sortie de Saint Hippolyte du SEJI.

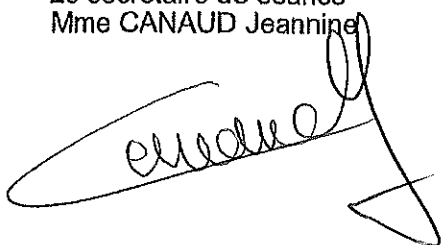
M. GAURIER remercie 2Venirs pour leur accompagnement et leur compétence.

M. PACAUD et M. DBJAY remercient à leur tour M. HAUSMANN présent pour l'accompagnement de 2Venirs. Le Président remercie Mmes LE DIAURE Sandrine et GILBERT Hélène de leur présence et leur soutien.

Mme le DIAURE se félicite des bonnes relations avec le SEJI pour améliorer le recouvrement.

Le Président lève la séance à 19 heures 45.

Le secrétaire de séance
Mme CANAUD Jeannine



Le Président
M. DBJAY Jean Pierre



